

GE_GERICHTE A/4709/2007 vom 29. Januar 2008

GE Cour de justice, 2008-01-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4709_2007

FR: GE_GERICHTE A/4709/2007 du 29 janvier 2008

IT: GE_GERICHTE A/4709/2007 del 29 gennaio 2008

Erwägungen

E. 1

Le recours doit être déposé dans les trente jours suivant la notification de la décision sujette à recours.

E. 2

Les art. 38 à 41 sont applicables par analogie. (Cf. également Circulaire de l'OFAS sur le contentieux no 2027) ; Que force est de constater que la caisse n'a pas rendu de décision sur opposition ; Qu'un recours serait dès lors prématuré ; Que le courrier du 27 novembre 2007 valant opposition, il convient de le transmettre à la caisse comme objet de sa compétence ;

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.